

FAQ Foire aux questions Appel à Défis 2022 : Innovation Écoresponsable – MàJ : 12 avril 2022

Ces Questions-Réponses sont présentées pour répondre à quelques interrogations récurrentes que vous pouvez être amenés à vous poser dans le cadre d'une candidature à l'Appel à Défis Innovation Écoresponsable.

Pour prendre connaissance des détails et des modalités précises de l'Appel à Défis, veuillez-vous référer au règlement :

https://osmose.numerique.gouv.fr/jcms/131378549_DBFileDocument/fr/reglement-aad-202

1- Questions des participants

Questions sur les critères

• **Qu'entendez-vous par prototype physique ? Quelle différence avec un équipement ?**

Un prototype est un essai avant passage à l'échelle, l'élaboration d'un outil ou d'un support qui sera ensuite mis en œuvre et adapté à des contextes variés, par exemple un lieu avec une vocation particulière ou un outil d'aide à la décision. Il se distingue de l'équipement qui est un achat sur catalogue, déjà existant.

• **Y a-t-il une pondération des critères ?**

Non pas vraiment, la liste des critères est publique et aucun critère ne vaut plus de points qu'un autre, mais une bonne prise en compte de critères répartis dans chacune des trois catégories principales est souhaitable.

Qu'entendez vous par Innovation de rupture ou innovation qui n'a pas encore été mise en œuvre ?

Cela dépend du contexte. Dans une structure spécifique, le projet peut être totalement nouveau pour cette structure bien que non innovant en soi et permettre une amélioration de la situation initiale ou promouvoir de nouveaux usages. Dans d'autres cas, l'innovation se mesurera à la nature de la solution proposée, encore peu mise en œuvre, voire jamais dans les services publics de l'État. La qualification de « innovant » est très variable », c'est au candidat de démontrer le caractère innovant du projet et sa capacité de transformation.

• **Amélie de Montchalin a mentionné l'ajout de critères d'écoresponsabilité aux futurs appels à projets de la DITP. Comment s'articulent les différents appels à projets qui émergent ? Ex : nous avons lancé notre deuxième promotion Symbiose en même temps que l'appel à défis et avons du mal à communiquer sur les deux en même temps pour que le message soit clair pour les agents.**

L'appel à projets évoqué par Amélie de Montchalin est bien celui-ci, « Innovation Écoresponsable ». Cet appel à défis est porté en collaboration par la DITP et le CGDD. Chaque participant est libre de candidater à d'autres appels à projet et notre rôle est de les promouvoir. Dans le cas de participation à d'autres AAP, nous vous invitons à le renseigner dans le formulaire dans la question sur ce sujet.

Questions sur les ressources dédiées au projet

- **Combien de personnes au minimum pour porter un projet ?**

Une seule, qui doit alors appartenir à la fonction publique de l'État, mais il faut justifier d'avoir les moyens humains de suivre le projet et la validation hiérarchique.

- **Peut-on financer des ETP de stagiaires et d'apprentis ?**

Non. En revanche, il faudra démontrer que des ETP seront consacrés aux projets. Les personnes peuvent travailler sur le projet à plein temps, ou plusieurs personnes à mi temps.

Questions sur les modalités de participation

- **Peut-on déposer plusieurs projets ?**

Théoriquement, oui si les projets sont totalement différents. Mais nous recommandons à un même porteur de projet de choisir un projet qui a de l'envergure et si possible, inclure les autres propositions sous ce projet principal.

- **Peut-on porter un projet avec le CGDD ?**

Non car le CGDD fait partie du jury. Toutes les organisations membres du jury ne pourront pas déposer de projet.

- **Je n'ai pas bien compris, où peut-on trouver le modèle d'acte de candidature ?**

Sur Démarches Simplifiées, lorsque vous lancez la démarche de notre appel à défis, il y a une question qui demande de joindre l'acte de candidature signé. Juste en-dessous de cette question, il y a un modèle que vous pouvez directement télécharger.

- **Pour le remplissage du formulaire, est-il possible d'en faire une extraction/ un téléchargement (traitement de texte) ? Ceci afin de pouvoir le travailler en chambre entre plusieurs partenaires avant d'aller l'instruire sur la plateforme ?**

Une extraction n'est pas possible mais depuis Démarches Simplifiées, vous pouvez sélectionner toute la page (toutes les questions sont sur une seule page) et la copier-coller dans un outil de traitement de texte type Word. Les questions s'affichent alors dans un format formulaire.

Questions sur les types de projets

- **Ce serait bien d'avoir un résumé des dossiers déposés pour avoir une meilleure idée. Il faut être innovant, il ne faut pas que le projet soit déjà commencé mais le délai pour le dépôt du dossier est très court.**

Vous trouverez sur Osmose dans le diaporama la liste des lauréats de l'AAI 2021 du CGDD avec une courte description, et ci dessous les lauréats du dernier 'Appel à défis de la DITP : <https://www.modernisation.gouv.fr/presse/co-construire-avec-les-usagers-et-les-agents-publics-3-millions-pour-soutenir-27-projets>

• **Y aura-t-il un moyen de consulter les projets déposés cette année (autres que les lauréats)?**

Les projets feront l'objet d'une valorisation une fois terminés, après réalisation. Toutefois, il pourra y avoir un bref résumé de chaque contribution partagé sur le site Osmose, pour information.

• **Les projets ne doivent-ils porter que sur un seul des thèmes ?**

Non, les projets englobant plusieurs thèmes sont même à favoriser si possible, l'objectif est de souligner la capacité de transformation sur la thématique choisie et la concrétisation des actions.

• **Le projet peut-il être un projet de sensibilisation des agents ? Il est difficile de faire adhérer certains agents aux enjeux de Développement Durable.**

Si le projet démontre d'une capacité à transformer le service et les actions futures, à mobiliser, à faire prendre conscience de l'urgence à agir pour la transition écologique, le projet peut avoir un intérêt pour cet appel à défis. Dans ce cas, la thématique choisie sera celle de la formation.

• **Le pilotage d'études quanti/qualitatives doit-il être financé par le service ? Par exemple pour des études en amont pour l'installations de panneaux PV.**

Le pilotage d'études qui nécessitent une prestation extérieure, par exemple des études pour accompagner la réflexion et identifier des solutions adaptées, mener à une meilleure gestion du projet peuvent être financées.

• **J'aimerais porter un projet qui permettrait d'intégrer le développement durable et l'écoresponsabilité dans ma structure, mais je n'ai pas d'idées. Que faire ?**

Vous pouvez voir les quelques exemples de lauréats de l'Appel à Initiatives 2021, qui peuvent être des premières sources d'inspiration.

Ensuite, nous vous invitons à consulter les trois enjeux sélectionnés pour cet Appel à Défis détaillés sur le site Agenda 2030 : <https://www.agenda-2030.fr/feuille-de-route-de-la-france-pour-l-agenda-2030/#scrollNav-3>

Sur le même site, vous trouverez des pistes de chantier et d'expérimentations à mener : <https://www.agenda-2030.fr/feuille-de-route-de-la-france-pour-l-agenda-2030/des-modes-d-action-renouveles/article/propositions-de-chantiers-et-d-experimentations-a-mener>

Aussi, vous pouvez contacter d'autres **établissements, administrations** etc. et leur parler de cet Appel à Défis afin de penser ensemble à des idées de projets que vous pourriez mener en collaboration. L'échange de perspectives différentes peut amener à des projets concrets !

Démarche simplifiées permet d'accéder à d'autres appel à projets portés par des partenaires, DITP, Ademe, et les projets peuvent aussi être source d'inspiration.

• **Je travaille pour l'Armée et j'aimerais porter un projet. Mais certaines informations liées à ma structure sont confidentielles. Comment mon projet peut-il être accompagné ?**

Nous avons déjà eu des membres de l'Armée lauréats d'un Appel à Initiatives (en 2021 les Forces Armées de Nouvelle Calédonie). Si vous pouvez, avec votre hiérarchie, trouvez un

moyen de présenter un projet qui n'implique pas de partager des informations confidentielles. Sinon, tout peut être fait pour préserver cette confidentialité avec des acteurs qui travaillent déjà avec l'Armée sur d'autres accompagnements. Nous vous invitons à nous joindre en amont d'une candidature pour discuter des possibilités.

Questions sur les marchés et financements

• **Comment notifier un marché à un prestataire avant novembre 2022 sans crédits de paiement avant début 2023 sachant que l'engagement comptable doit être le préalable à l'engagement juridique ?**

Les actes d'engagement seront formalisés avant novembre 2022, c'est pourquoi il faudra avoir désigné un expert accompagnateur qui sera mentionné dans le protocole signé par le CGDD et/ou DITP et le lauréat. Les fonds seront versés au lauréat début 2023 pour permettre les premiers paiements des prestations. L'avancement des travaux fera l'objet de points d'étapes réguliers vers le CGDD et la DITP et tout retard sera notifié par courrier recommandé et mail.

• **Les différents ministères ont-ils une obligation à proposer des appels à projets/défis ?**
Non, chacun est libre d'en organiser ou non, c'est une bonne façon de promouvoir les sujets de transition écologique dans les structures et de décliner l'AAD par ministère.

• **Est ce qu'un cofinancement est un plus ?**

Apporter un cofinancement, 25% est le montant habituellement spécifié, est toujours possible mais sur cet AAD ce n'est pas une obligation. Toutefois, un projet lancé et financé a plus de chances d'aboutir et de retenir l'attention du jury, en particulier si le candidat justifie d'une réelle amélioration grâce à l'AAD.

La seule obligation est de démontrer que des ETP sont prévus, à hauteur de 25% du montant ou sur justificatif en fonction de l'initiative proposée. Le jury validera l'estimation annoncée

• **Peut-on intégrer la rémunération d'un agent d'EP dans le montant reçu ?**

Non, l'enveloppe accordée aux lauréats ne peut pas aller vers les salaires.

Exemples de prestations éligibles :

- . accompagnement pour le cadrage de la problématique
- . accompagnement pour les immersions sur le terrain
- . pilotage d'études quantitatives et qualitatives
- . organisation d'ateliers d'idéation
- . réalisation de prototypes numériques ou physiques
- . phases de tests de prototypes, ou d'itération pour éprouver des solutions
- . accompagnement du déploiement d'un dispositif ou sa réplication dans un autre contexte

Ne sont pas éligibles :

- . les dépenses de personnel, type salariales (T2)
- . les dépenses d'investissements, type équipement (T5)

• **L'expert est-il rémunéré par la prestation ?**

Oui, l'enveloppe accordée servira à rémunérer l'accompagnement.

• **Quel profil d'expert attendez-vous ?**

Les profils d'expert doivent être adaptés au projet, cela peut-être des experts techniques sur les questions écologiques elles-mêmes, mais aussi des experts dans la méthode d'innovation employée : par exemple design de services, sciences comportementales, autre.... Vous pouvez désigner un laboratoire d'innovation territoriale ou un bureau d'étude spécialisé.

• **Les montants sont pour des projets assez conséquents, car enveloppes entre 30 000 et 100 000€ ?**

Nous cherchons effectivement des projets d'envergure qui ont de véritables effets leviers, mais rien ne nous empêche d'accorder des montants plus petits, ou plus grands, en fonction du projet.

• **Pourquoi passer des cabinets de conseil, vu l'actualité à ce sujet ?**

A propos des prestations intellectuelles : l'enveloppe pour l'AAD vient de plusieurs milliards d'euros France Relance (de fonds européens). Lors du lancement le cadre réglementaire était clair et ne pouvait pas alimenter en interne les besoins qui existent dans les administrations.

Vous avez le libre choix de l'accompagnant, ce peut être un cabinet de conseil international comme un bureau d'études local. L'idée est de trouver des experts compétents sur votre domaine et à même de vous accompagner de façon pertinente.

• **Je n'ai pas suffisamment de personnes disponibles pour s'investir pleinement dans le suivi du projet. Que puis-je faire ?**

Les projets lauréats ne pouvant pas utiliser leur enveloppe pour des recrutements ou des salaires, pour cet Appel à Défis, vous pourriez proposer un projet qui consisterait en une expertise pour vos services visant à accompagner l'intégration des ODD, du développement durable et l'écoresponsabilité, transformer vos structures organisationnelles, répartition des missions etc. Il est demandé de pouvoir dédier au minimum 1 ETP ou deux fois 0,5ETP au suivi de votre initiative.

• **Comment mon projet peut-il bénéficier d'une dispense de procédure (marché public, publicité et mise en concurrence préalable) ?**

Le décret n° [2021-1634](#) du 13 décembre 2021 pérennise l'expérimentation d'une dispense de procédure pour les marchés innovants. Ce dispositif permet de **passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables portant sur des travaux, fournitures ou services innovants dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 euros hors taxes.** (Article R2122-9-1 du Code de la Commande Publique)

Pour bénéficier de ce rehaussement du seuil de marché public (de 40 000 à 100 000 euros), le marché passé doit pouvoir être qualifié d'« innovant ». Selon l'article L2172-3 du Code de la commande publique : *« sont considérés comme innovants les travaux, fournitures ou services nouveaux ou sensiblement améliorés. Le caractère innovant peut consister dans la mise en œuvre de nouveaux procédés de production ou de construction, d'une nouvelle méthode de*

commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures de l'entreprise. »

Le marché pour votre projet doit donc pouvoir être qualifié de « nouveau » ou comme ayant un « impact nouveau » ou comme améliorant vos structures, méthodes de travail etc. : par exemple quelque chose qui n'existait pas sur le marché auparavant ou qui représente une valeur ajoutée par rapport à ce que vous avez l'habitude d'avoir. C'est-à-dire que l'achat doit être en capacité de générer une situation nouvelle.

Nous vous proposons de parler avec votre Service Achats, chaque service ayant son interprétation des « marchés innovants », ainsi que d'utiliser l'outil Innov'Score de la DAE pour voir si votre projet rentrerait dans les critères permettant de rehaussement du seuil de marché public.

• J'ai besoin d'ordinateurs et d'un modèle de machine en particulier pour mon projet. Si celui-ci est lauréat, puis-je utiliser l'enveloppe accordée pour ces achats ?

Non, les enveloppes que recevront les lauréats pourront uniquement servir à couvrir les dépenses de prestations d'accompagnement à la mise en œuvre des projets, hors investissements

Questions sur les candidats et la participation

• Pour mesurer l'impact de l'AAD dans les régions, est-il prévu une cartographie des candidatures des territoires qui auront déposé une candidature ?

Nous serons en mesure d'informer les participants sur les candidatures une fois l'AAD cloturé, soit courant juin. Nous pourrions éventuellement opérer une extraction avant, mais elle risquera d'être incomplète. Au fur et à mesure où les services nous informent de leur intention de participer, nous vous mettrons en relation si nous voyons une potentielle synergie entre deux candidats.

• En tant qu'EPIC sous tutelle MTE et MESRI non rattaché à une collectivité territoriale sommes-nous éligible ?

Un EPIC rattaché à une collectivité territoriale n'est pas éligible, mais tout EP rattaché à l'État l'est.

• Est-ce que l'on aura une explication des projets non retenus ?

Cette année, les non lauréats ont tous été contactés avec un retour synthétique du choix du jury. Selon le nombre de projets reçus cette année, le CGDD et la DITP évalueront la possibilité d'un retour individualisé par candidat.

• Combien de lauréats y aura-t-il environ ?

Pour l'instant, nous estimons entre 5 et 20 le nombre de lauréats, mais le jury est libre d'adapter le nombre et même de ne retenir aucun dossier.

• Mon équipe et d'autres services voudraient s'investir dans mon projet mais ma hiérarchie ne souhaite pas le porter. Comment faire ?

Nous avons besoin de la confirmation de la ligne hiérarchique pour garantir la mise en œuvre du projet et sa capacité à aboutir. C'est l'une des questions du formulaire d'inscription.

• **Je travaille dans une mairie et souhaiterais porter un projet à l'échelle de ma commune. A qui pourrais-je m'associer ?**

En tant que membre de l'administration d'une municipalité, vous ne pouvez pas directement être porteur ou porteuse de projet. Vous pouvez cependant former un consortium avec, par exemple, la Direction Départementale des Territoires de votre commune qui porterait le projet.

• **Je travaille pour une entreprise intéressée pour accompagner des projets de cet Appel à Défis. Comment pourrais-je collaborer à porter ou accompagner des projets ?**

Ne faisant pas partie de l'administration publique, vous ne pouvez pas porter de projets dans cet Appel à Défis. Vous pouvez cependant vous associer avec un membre de la fonction publique d'État qui porterait le projet, ou vous manifester auprès de membres avec qui vous voudriez travailler afin de signaler l'existence de cet Appel à Défis et votre disponibilité pour les accompagner, en tant que co-candidat, ou en tant que prestataire d'accompagnement intellectuel.

Vous pouvez aussi proposer à des membres de l'Administration des idées de projets sur lesquels vous souhaiteriez vous investir pour les accompagner. Beaucoup n'ayant pas le temps de former tous les contours d'un projet, vous pourriez représenter une aide précieuse.

• **Notre Institut possède plusieurs établissements donc plusieurs SIRET: donc un projet par SIRET est possible?**

Oui si les projets sont totalement différents et qu'il n'y a pas d'intérêt à regrouper les projets, ce que nous vous conseillons.

• **Avec qui pourrais-je m'associer pour former un consortium ?**

La pertinence, ou la nécessité, de former un consortium pour déposer votre projet dépend évidemment de la nature de celui-ci. Nous recommandons cependant de contacter en amont des associations qui ont une expertise sur le domaine de votre projet et qui pourrait vous accompagner pour dessiner votre projet, ou comme candidat ou qui pourrait faire une prestation d'accompagnement intellectuel comme le ferait un cabinet de conseil classique.

Questions du CHCRU Strasbourg et Mapes (Mission appui perf établissements et services sanitaires) et CHU Niort – avec qui peuvent s'associer les membres de fonction publique hospitalière pour participer ?

L'appel à défis "Innovation Ecoresponsable" est ouvert à tout organisme qui relève de la fonction publique de l'État ou de tout consortium d'acteurs dont le mandataire est affilié à la FP État. Si un organisme rattaché à une autre fonction publique, telle que la FP hospitalière, souhaite participer, il doit proposer une coopération avec un acteur éligible, **une ARS** ou **l'ANAP** « agence nationale appui performance » par exemple. Le prix permettra un accompagnement de prestations intellectuelles pour développer le projet, il vous faut donc réfléchir à un projet qui associe un autre organisme qui pourrait être mandataire.

• Pour le remplissage du formulaire, est-il possible d'en faire une extraction/ un téléchargement (traitement de texte) ? Ceci afin de pouvoir le travailler en chambre entre plusieurs partenaires avant d'aller l'instruire sur la plateforme ?

Depuis Démarches Simplifiées, vous pouvez sélectionner toute la page (toutes les questions sont sur une seule page) et la copier-coller dans un outil de traitement de texte type Word.

Les questions s'affichent alors dans un format formulaire.

Si vous le souhaitez, nous pouvons vous envoyer les questions sous format Excel, mais Word paraît généralement plus pratique.

• Une même structure peut-elle présenter plusieurs projets ?

Théoriquement, oui si les projets n'ont rien à voir entre eux. Mais nous recommandons de préférer un projet regroupant les différentes propositions.

• Comment contacter les personnes potentielles pour former un consortium ?

Vous trouverez à la fin de ce document une liste des participants au webinaire. Aussi, le jury pourra regrouper après coup des projets.

Au fur et à mesure où nous recevons des informations (quand vous nous envoyez des mails), nous pourrions proposer des associations aux différentes personnes qui nous ont contacté avec des projets ou structures similaires.

Quels sont les services à compétence nationale qui peuvent candidater en plus des EP ?

Ce sont des services de l'Administration, qui n'ont pas de personnalité morale. Les SCN ne peuvent donc pas faire partie du Club. Ils sont à mi chemin entre les AC et les SD et sont pleinement invités à participer.

Les SCN sont soit rattachés à un ministre lorsqu'ils sont créés par décret en Conseil d'État, soit à un directeur d'Admin. Centrale, un chef de service ou sous-directeur, lorsqu'ils sont créés par arrêté ministérielle.

- L'[Agence du patrimoine immatériel de l'État](#) a pour mission de promouvoir une gestion optimisée des actifs immatériels publics et d'accompagner les stratégies de valorisation de ce patrimoine⁵.
- L'[Agence pour l'informatique financière de l'État](#), SCN chargé de la définition et de la mise en place du système d'information [Chorus](#) relatif à la dépense et à la comptabilité de l'État⁶.
- Les [Archives nationales](#)⁷.
- La [Direction des Services de la navigation aérienne](#) (DSNA)⁸.
- La [Direction de la sécurité de l'Aviation civile](#) (DSAC)⁹.
- La [Direction de la sécurité aéronautique d'État](#)¹⁰.
- Le [Bureau Enquêtes Accidents pour la sécurité de l'aéronautique d'État](#) (BEA-É)
- Le [Mobilier national](#) et les manufactures nationales [des Gobelins, de Beauvais](#) et [de la Savonnerie](#)¹¹.
- Le [service des achats de l'État](#)¹² avant sa transformation en direction le 3 mars 2016¹³.
- L'Opérateur national de paye¹⁴ avant sa transformation en [Centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines](#), lui-même SCN¹⁵.
- Le [Service des retraites de l'État](#)¹⁶.
- Le [Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations](#)¹⁷.
- Le [Service Militaire Volontaire](#) (SMV)
- L'[Agence des participations de l'État](#)¹⁸.
- L'[Agence France Trésor](#)¹⁹.
- [Tracfin](#)
- L'[Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire](#)²⁰.
- Le [Service central d'état civil](#)²¹, à Nantes, chargé de délivrer les documents d'état civil pour les Français nés à l'étranger, ou dans les anciens territoires sous souveraineté française.

- Le [Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines](#)²².
- Le Réseau interministériel de l'État²³ auprès du [directeur interministériel des systèmes d'information et de communication](#) (DISIC) et inauguré en janvier 2015²⁴.
- L'[Agence du numérique](#)²⁵.
- [DCN](#), avant sa transformation en SA²⁶.
- La [Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières](#)²⁷.
- Le [Commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire](#) (Cossen)²⁸.
- L'[Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice](#)²⁹.
- Le Centre national de réception des véhicules³⁰.
- La direction nationale [garde-côtes des douanes](#)³¹.
- Le Service d'enquêtes judiciaires des finances³².
- L'[Office anti-stupéfiants](#)³³.
- L'opérateur des systèmes d'information interministériels [classifiés](#)³⁴.
- L'[Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information \(ANSSI\)](#).³⁵
- Le service des [biens à double usage](#)³⁶.
- Le service de l'action sociale des armées³⁷.
- Le [pôle d'expertise de la régulation numérique](#) (PEReN)³⁸.
- Le [Service national de police scientifique](#)³⁹.

Certains [musées nationaux](#), n'ayant pas acquis le statut d'[établissement public](#), ont conservé ce statut⁴⁰

Questions sur les exemples de projets présentés les années précédentes

Pour trouver la liste des lauréats de 2021, lire la partie 2- résumé des informations du diaporama ci-dessous.

• Y a-t-il des exemples de projets en consortium retenus ?

Lors de l'appel à projets « **Co-construire avec les usagers et les agents** » organisé par la DITP en 2021, plusieurs projets avaient été déposés avec plusieurs partenaires. En voici une sélection :

- "**Le sport en France : comprendre qui fait quoi**" dont le projet a été porté par la Direction des Sports du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS) : "La direction des sports souhaite **améliorer la mise en réseau et la coordination de l'ensemble des acteurs publics du sport**. Pour cela, le projet consiste à **établir une réflexion co-construite** avec les réseaux concernés : établissements nationaux et régionaux - CREPS, INSEP - services déconcentrés - DRAJES - et fédérations sportives. L'objectif est double : permettre aux réseaux de travailler en synergie sur tout le territoire et d'être identifiés par l'utilisateur."

- "**Vers le Zero Waste dans le Libournais et en Haute Gironde**", porté par le SMICVAL, syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets du Libournais et de la Haute-Gironde en partenariat avec le laboratoire d'innovation La Base et le Conseil départemental de la Gironde.

"Le SMICVAL souhaite **mettre en œuvre une démarche collective de réduction des déchets** pour l'ensemble du territoire. Au-delà de la réduction, via le **Zero Waste** (Zéro Déchet, Zéro Gaspillage), c'est une vision globale de sobriété qui est visée. A cette fin, des transformations majeures sont engagées : accompagnement au changement des comportements, association des citoyens à la construction de la politique publique, lancement d'un programme de transformation managériale, refonte des services en ligne."

- Le projet porté par le **Service Départemental d'incendies et de Secours de Meurthe-et-Moselle (SDIS 54) et le ministère de l'Intérieur.**

"Le Service Départemental d'incendies et de Secours de Meurthe-et-Moselle (SDIS 54) souhaite **développer un portail web cartographique** agrégeant ses données géographiques internes et celles de ses partenaires sur le territoire. Le cahier des charges de ce portail sera élaboré grâce à un recueil des besoins des différents services du SDIS et de leurs partenaires, en s'appuyant sur les retours d'expériences de structures ayant construit de tels portails (autres SDIS, Conseil Départemental, Métropole). Le SDIS recevra l'appui d'un laboratoire d'innovation local et de la plateforme Data Grand Est pour organiser les réunions de co-création et recevoir un appui technique pour la diffusion de la donnée."

- Le projet "**lutter contre l'illectronisme en Loir-et-Cher**", porté par la DGFiP.

"La direction départementale des finances publiques de Loir-et-Cher a souhaité déployer la **visioconférence dans chaque mairie du département volontaire**, afin de permettre à l'utilisateur d'entrer en relation avec un agent compétent et en charge de son dossier.

Le dispositif associe les communautés de communes et le réseau France services du département, ainsi que les agents de la DDFiP qui sont particulièrement sensibles aux difficultés rencontrées par les usagers dans leurs démarches.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la **refonte du maillage territorial des services de la Direction générale des Finances publiques (DGFiP)** engagée depuis 2019, à travers le déploiement d'un Nouveau Réseau de Proximité (NRP) visant à rationaliser et à accroître le nombre de points de contact avec les usagers."

- Le projet "**Regate NUM / Acces aux droits à la formation en QPV - Saint Briec**", porté par la Préfecture de Bretagne et le Laboratoire d'innovation territoriale TiLab

Description du projet : Après une importante exploration avec de nombreuses parties prenantes (institutions, structures associatives et/ou sportives...) et des habitants des QPV, en mobilisant des compétences en design et en sociologie, la Préfecture de Région, la Région Bretagne et la ville de Saint-Briec souhaitent **expérimenter quatre dispositifs en faveur de l'insertion et la formation professionnelles**. Ces quatre programmes expérimentaux s'adressent notamment aux femmes en **situation monoparentale et aux jeunes adultes**, en offrant des expériences favorisant « l'aller-vers » et la prise en compte des parcours de vie des habitants. Ils favorisent aussi la coopération des acteurs au-delà du champ de l'Emploi et de la Formation."

Le règlement de l'ADD indique "une participation sous forme d'auto financement à hauteur de 25% est requise mais peut prendre exclusivement la forme d'un ETP dédié au suivi du projet à temps plein ou deux ETP à mi-temps", devons nous co financer ?

L'autofinancement est mentionné au titre d'une possibilité et non d'une obligation. La seule obligation est celle de garantir que des équipes travailleront sur le projet, avec un calcul réaliste entre ETP et ambition du projet.

2- Résumé des informations dans le diaporama

• Pourquoi cet Appel à Défis est-il organisé ?

Dans le cadre du dispositif Services Publics Écoresponsables (SPE), lancé par la circulaire du Premier ministre du 25 février 2020, le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) et la Direction Interministérielle de la Transformation Publique (DITP) s'associent pour mettre en lumière, faire émerger et accompagner des solutions concrètes et innovantes à potentiel d'impact qui permettent la prise en compte du développement durable dans les services publics de l'État en s'appuyant sur des méthodes qui favorisent la co-construction de l'action publique avec les agents et les usagers.

L'objectif est de renforcer la mobilisation des services publics de l'État vers une transformation publique qui intègre les enjeux de développement durable et de transition écologique.

Cet Appel à Défis incite les candidats à soumettre des projets allant au-delà des 20 mesures du socle SPE afin de le renforcer et le faire évoluer.

• Que remportent les lauréats de l'Appel à Défis : Innovation Écoresponsable ?

Une enveloppe de 1 Million € sera répartie entre les lauréats qui seront sélectionnés par un jury réuni début juillet.

Les enveloppes attribuées aux projets pourront aller de 30 000€ TTC à 100 000€ TTC, exceptionnellement 200 000€ TTC et pourront couvrir les dépenses de prestations d'accompagnement à la mise en œuvre des projets, hors investissements.

La CGDD et la DITP s'engagent à communiquer sur les lauréats à travers leurs outils de communication propre et à valoriser les résultats une fois les projets achevés en fin d'accompagnement.

• À qui s'adresse cet Appel à Défis ?

L'Appel à Défis est ouvert à toute personne physique ou morale appartenant à la fonction publique de l'État : administration centrale, services déconcentrés, établissements publics et opérateurs.

Un dossier de candidature peut être déposé par un partenaire seul ou par un consortium de partenaires. Le partenaire qui dépose un dossier est désigné « porteur de projet » et doit appartenir à la fonction publique d'État, les partenaires peuvent être issus des deux autres fonctions publiques ou d'organismes à but non lucratif.

• Je n'appartiens pas à la fonction publique d'État. Est-il possible pour moi de participer ?

En tant que personne physique ou morale non issue de la fonction publique de l'État, vous ne pouvez pas déposer de candidature ou porter de projet. Cependant, vous pouvez former un consortium de partenaires avec *a minima* une personne appartenant à la fonction publique d'État, qui devra déposer le dossier de candidature et porter le projet. Ainsi, des personnes de la fonction publique territoriale ou hospitalière, des associations et acteurs de la société civile peuvent être invités à collaborer au sein de projets visant à prendre en compte le développement durable dans les services publics de l'État.

• Quels sont les délais et modalités à respecter pour déposer mon dossier de candidature ?

Vous avez jusqu'au **29 mai 2022 à minuit** pour déposer votre candidature. Un retard de 3 jours peut être toléré en cas d'impératif et sur justificatif écrit.

Votre dossier doit être **complet**, avec le formulaire et le dossier technique dûment renseignés et lisibles. (pièces complémentaires à faire parvenir dans les 7 jours), ainsi que les pièces jointes si besoin. Vous devez avoir répondu à toutes les questions obligatoires du formulaire, marquées par un astérisque.

Il doit avoir **été conduit par un organisme représentant les services publics de l'État** (centrale, déconcentré, établissement public, opérateur ou mandataire dans le cas de candidature interministérielle) et en cas de consortium, groupement composé de services publics des trois fonctions publiques, ou de membre de la société civile ou d'associations à but non lucratif, mené par un représentant de la fonction publique de l'État.

Il doit **concerner, a minima, l'une des trois thématiques de la feuille de route Agenda 2030** retenues.

Il doit **démontrer de sa capacité à aboutir** (ou réaliser une phase donnée) **dans l'année suivant la distinction** suite à un accompagnement sur mesure, en accord avec les engagements précisés dans le dossier de candidature et dans la limite du financement obtenu. Dans le cas où le déploiement du projet ne serait pas atteint à terme, le candidat devra prévenir le CGDD et la DITP par lettre recommandée trois mois avant échéance de son retard.

• Sur quoi mon projet doit-il porter ?

L'objectif est de renforcer la mobilisation des services publics de l'État vers une transformation publique qui intègre les enjeux de développement durable et de transition écologique. Ainsi, trois des six enjeux de la Feuille de Route de la France de l'Agenda 2030 ont été sélectionnés sur lesquels les projets sont sollicités :

1. **Environnement - Agir pour des services publics sobres en carbone, respectueux du climat et de la biodiversité** : éco-responsabilité, biodiversité, modalité de travail bas carbone, adaptation au changement climatique, achats durables... Des initiatives en faveur du numérique responsable (sobriété, bonnes pratiques, reconditionnement du matériel...) seront particulièrement valorisées.
2. **Formation - Développer la pédagogie et connaissance des agents en matière de développement durable** : l'acculturation aux Objectifs de Développement Durable dans les fonctionnements des services, sensibilisation....
3. **Santé et alimentation - Promouvoir la santé au travail et une alimentation plus durable** : confort thermique, luminosité, environnement et pratiques de (télé)travail, alimentation et restauration collective...

Chaque défi présenté doit veiller à favoriser :

- **la coproduction en associant les utilisateurs (usagers et agents)** et les autres parties-prenantes le cas échéant, pour faire émerger des solutions où les besoins et usages réels, observés sur le terrain et devront accompagner les actions proposées de transition écologique et protection de l'environnement.
 - **l'ouverture et la transversalité** à travers la pluralité des méthodes et le décroisement des structures, pour lutter contre le travail en silos
 - **l'action, l'agilité et l'expérimentation**, en s'inscrivant dans la logique du faire : le projet doit pouvoir attester de premières étapes de réalisation concrète, en totalité ou pour une première phase, dans les 12 mois. S'il s'agit d'une phase donnée dans le cadre de l'AAD, le projet entier doit aboutir dans les trois ans.
 - **la notion d'impact** du projet à d'autres secteurs et/ou d'autres échelles et sa capacité à créer un effet levier sur son environnement et à être inspirante et répliquable.
- **Y a-t-il des exemples de projets retenus lors de l'édition précédente ?**

Lors de l'Appel à Initiatives 2021, plusieurs projets ont été retenus par le jury. En voici quelques-uns. Ce sont des exemples de ce qui est possible pour vous donner des pistes d'inspiration.

Les 6 lauréats bénéficiant de l'accompagnement technique (voir détails en annexe):

Organisation d'un concours pour inciter et valoriser une gestion écologique des jardins par la Préfecture Occitanie. Ce projet a suscité l'unanimité du jury. Le projet, qui répond à l'interdiction de l'usage des produits phytosanitaires (mesure 18 de SPE), est le mieux abouti des trois propositions sur la biodiversité. Il concerne un large public avec 39 sites en Occitanie, permet de valoriser l'exemplarité des jardins de l'État, et peut être transposé à d'autres contextes.

Projet « SEPPER » (Secours Électrique à base de Pile à Hydrogène et d'Énergies Renouvelables) pour remplacer les générateurs au fuel par la DGAC (MTE). L'initiative sollicite un appui technique pour réaliser les études environnementales liées au projet, ACV complète des différentes solutions techniques afin d'optimiser au mieux le coût financier et l'impact environnemental de la technologie développée.

Stratégie de maîtrise de l'empreinte environnementale de la gestion du réseau non concédé des routes nationales par les 11 directions interdépartementales des routes (DIR) et la direction des infrastructures de transport (DIT) du MTE. Le projet propose de développer courant 2022 une feuille de route développement durable commune pour la décennie et le programme de travail annuel ainsi que les outils de suivi associés pour en assurer la mise en œuvre.

Réalisation d'une formation au développement durable pour un groupe de responsables en Nouvelle-Calédonie ; Forces Armées de Nouvelle Calédonie (FANC). Cette initiative répond au besoin d'acculturation au développement durable des référents DD récemment nommés au sein des FANC.

Métaprojet de mise en œuvre du développement durable dans les directions du ministère de la justice de l'interrégion Sud-Ouest, Ministère de la Justice. Ce métaprojet interrégional concerne 21 projets pilotés par différents services ou établissements et en assure la coordination et la valorisation.

Gestion écologique des espaces extérieurs du site : implantation mellifère, Centre de police de Tours, Ministère de l'Intérieur. Le projet porte sur la mise en valeur d'un site naturel dans un lieu de fort passage, avec une dimension pédagogique.

Les 3 mentions spéciales du jury qui bénéficieront également d'un appui directement par le CGDD et ses partenaires, ainsi que des ateliers :

Plateforme collaborative pour le développement des pratiques écoresponsables dans l'administration pénitentiaire, direction de l'administration pénitentiaire du Ministère de la Justice. Le projet aurait besoin d'une aide pour l'animation d'une communauté et l'élaboration d'une plateforme permettant l'échange d'informations sur les problématiques rencontrées et les initiatives menées dans le contexte spécifique de l'administration pénitentiaire.

Action de communication mettant en valeur la contribution du service aux Objectifs de développement durable , DREAL Auvergne Rhône-Alpes, MTE. L'initiative propose de faire connaître, grâce à des vidéos, les missions menées par la DREAL sous le prisme de l'Agenda 2030 et sensibiliser agents et citoyens aux actions d'exemplarité de l'Etat.

Valorisation des espaces non utilisés du domaine public pour produire de l'énergie renouvelable par la Direction interdépartementale des routes Méditerranée, MTE. Le projet propose une installation pilote d'ombrière photovoltaïque sur un parking à destination d'agents des ministères de la Transition écologique et de l'intérieur

Appui dédié et ateliers seront de même proposés aux 5 derniers projets non retenus soit en raison d'un moindre intérêt relatif de la candidature, soit pour les 2 derniers car la solution envisagée n'est pas jugée opportune.

Optimisation de la gestion écologique des espaces extérieurs – DREAL Val de Loire, MTE. Le projet consiste à améliorer la gestion de deux sites par l'appui d'experts environnementaux. Il pourra bénéficier des conclusions issues de l'accompagnement des autres initiatives liées à la gestion des espaces verts.

Installation d'un collecteur d'eau de pluie pour l'alimentation des sanitaires d'un bâtiment administratif, DDFIP Dordogne MEFR. L'initiative porte sur l'installation d'un collecteur d'eau de pluie pour alimenter les 30 réservoirs des sanitaires du bâtiment.

Création d'un catalogue de sensibilisation aux enjeux climatiques et au développement durable, DGAC, MTE. Le projet propose de former le personnel de l'aviation civile au développement durable, en augmentant la portée de l'offre de formations déjà existantes, en l'adaptant aux attentes des agents et en élaborant également un module de formation spécifique aux chefs de grands projets aéronautiques.

Amélioration de la qualité de l'air dans les locaux des douanes de Nouvelle-Calédonie, MEFR. Le projet propose l'installation de purificateurs d'air dans les locaux de travail.

« Recycle&vous » : pour rendre les collaborateurs du MEFR acteurs du recyclage de leurs déchets plastiques, SG MEFR. Le projet propose d'installer des imprimantes 3D qui recyclent instantanément les déchets plastiques amenés par les agents, dans la perspective de sensibiliser ces derniers au recyclage.

• Où ma candidature peut-elle être déposée ?

La participation à l'Appel à Défis se fait de façon dématérialisée sur le site « démarches-simplifiées ». Le formulaire de candidature est accessible sur <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-defis-innovation-ecoresponsable>, ainsi que le règlement.

• A quel stade de réalisation mon projet peut-il être déposé ?

Le projet peut être présenté au stade de cadrage, de tests, de prototypages ou de déploiement. Le projet doit pouvoir attester de premières étapes de réalisation concrète, en totalité ou pour une première phase, dans les 12 mois suivant la signature des conventions. S'il s'agit d'une phase donnée dans le cadre de l'AAD, le projet entier doit aboutir dans les trois ans.

• Quand les lauréats seront-ils annoncés ?

Après réunion du jury début juillet, des oraux pourront être organisés auprès des candidats pour obtenir des informations complémentaires. Les résultats seront annoncés à la rentrée 2022, en même temps que la signature des conventions.

• Que suis-je engagé à faire si mon projet est lauréat de l'Appel à Défis ?

Après annonce des lauréats à la rentrée 2022, les appels d'offre devront immédiatement être lancés. Les actes d'engagements se feront avant novembre 2022. Les crédits de paiements seront engagés au 1^{er} semestre 2023.

Les engagements auxquels vous êtes tenus sont détaillés dans le règlement, notamment à ses Articles 11 et 12 :

https://osmose.numerique.gouv.fr/jcms/131378549_DBFileDocument/fr/reglement-aad-2022

• Si mon projet n'est pas retenu ?

Les projets non retenus pourront, selon les cas, être valorisés dans le cadre du dispositif Services Publics Écoresponsables s'ils sont conformes aux critères de l'AAD et être invités à participer à des échanges en groupe de travail ou être référencés par le CGDD et la DITP à d'autres occasions.

• Qui compose le jury de l'Appel à Défis ?

En juillet, un jury sera réuni afin de sélectionner les lauréats de l'Appel à Défis. Ce jury sera composé d'une douzaine de membres, parmi ceux qui ne participent directement à l'AAD, représentant:

- Le CGDD (Direction et équipe organisatrice)
- La DITP
- Les ministères, de tous les niveaux, direction, agents
- Les communautés SPE et Agenda 2030 ou lauréats de la session 2021
- Des représentants des deux autres fonctions publiques (hospitalière et territoriale)
- Experts de la société civile, représentants d'associations et personnalités leaders d'opinion
- Des agents ou usagers

• **Qui puis-je contacter en cas de question supplémentaire ?**

Vous pourrez trouver des informations complémentaires et les modalités exactes de l'Appel à Défis sur le règlement :

https://osmose.numerique.gouv.fr/jcms/131378549_DBFileDocument/fr/reglement-aad-2022

En cas de besoin, à chaque étape du processus, les candidats pourront solliciter un conseil, notamment pour le montage du projet (aide à la formalisation du projet, recherche de partenaires...). Cet appui sera d'autant plus facile à obtenir que les projets seront portés à la connaissance des organisateurs suffisamment longtemps avant la date limite de dépôt. Les demandes d'information doivent être adressées en priorité par courriel à l'adresse fonctionnelle SPE:

services.publics.ecoreponsables@developpement-durable.gouv.fr

avec en copie

Natacha Nass, Mission Transformation Publique Durable, Leviers natacha.nass@developpement-durable.gouv.fr

Afin de trouver de potentiels contacts pour former un consortium et suite à plusieurs demandes de participants, veuillez trouver ci-dessous une liste non exhaustive des personnes inscrites au webinaire.

N'hésitez pas à nous contacter si vous ne savez pas vers qui vous tourner pour former un consortium et participer à l'Appel à Défis.

Liste des participants au webinaire

AMUE	MASSOL	Marion	PMO
ANCT	XU	Caroline	Conseillère coordinatrice
ARS Normandie	PANIER	Pierre	chef de projets immobiliers
BNF	PETIT	Catherine	RSO
CA grand sud caraïbe	laquitaine	ivelise	chargée de mission ingénierie de projet
CEA	PETIT	Laurence	Directrice déléguée à l'innovation
Centre National du Cinéma	CHABAUD	Hauteclaire	Chargée de mission politique RSE
CGI	LASCOU	Thierry	Manager en Conseil Management

Communauté de Communes Vallée Baux- Alpilles	Costantini	Alessia	Chargée de Mission Recherche de Financements
Conseil Départemental 63	delaval	beatrice	Chargée de mission
CSTB	chapelle	laurence	Adjointe directeur établissement
DAAF Réunion	BATY	Stéphane	responsable enquêtes statistiques
DDFIP 17	MARMIN	GUILHEM	Chargé de communication
DDI	BARNIER	Véronique	Chargée de mission mobilité/ déplacements
DDT 36	LAROCHE	Roseline	chargée de mission
DDTM 44	boudé	caroline	Chargée de mission éco responsabilité
DDTM de l'Hérault	Labail	Benjamin	Chargé de communication et d'innovation
DEAL Réunion	LE TELLIER	Valentin	Chargé de mission gestion de la ressource en eau et de la pêche
DEAL REUNION (974)	FROIM	VERONIQUE	Référente Déplacements et Infrastructures de Transport
Département de la Reunion	Prunella	Laurent	Responsable de service
Département de la Réunion	VAUDOUR	Karelle	Transition Ecologique
DGAC	pipet	jean-marc	adjoint chef de service interrégional sud
DGE MEFR	Turet	Amelie	Chargée de mission Transformation Numérique
Direction régionale des affaires culturelles de Normandie	COUGET-LEROY	Isabelle	En charge de la mission DD - SPE
DREAL de Corse	ozcelebi	blandine	Animatrice régionale TE des bâtiments
DRIEAT	CHAMBARET	SANDIE	chef du département qualité et innovation
DRIEAT	DABE	Eléonore	Mission innovation
DRIEAT	TROCME	Jean-Baptiste	chef de projet asso EEDD
Eau de Paris	Soupizet	Florence	Cheffe du pôle climat et énergies
EPFAM	BENSABRI	JAMEL	Secrétaire général
EPS Barthélemy Durand e-Santé Occitanie	larquey	sophie	responsable servie espace vert
FRANCE UNIVERSITES	Loupia	David	Urbaniste SI
GHR Mulhouse Sud	LEROY	CELINE	CHARGE DE MISSION
Alsace	KIEFFER	Didier	Coordinateur Développement Durable
GHRMSA	Valette	Yohann	Conseiller prévention des risques et environnement
GHRMSA	Valette	Yohann	Conseiller Prévention des Risques et Environnement

Grand Orly Seine Bièvre IFPEN	GIMENEZ garcia	MILENA bruno	Cheffe projet innovation Chargé de missions R&I collaborative avec soutiens publics - direction scientifique
Mapes - chu Nantes	Bizien	Laurent	Chargé de mission efficience et développement durable
MEAE MEFR métropole européenne de Lille	Gente Lapierre kashi	Magali Camille linda	Chargée de mission Chargée de projet Conseillère communication
Minarm ministère de la justice	Renda cluzeau	Jean michel blandine	Coordination PMRIE directeur de greffe du TJ de Brive la Gaillarde
ONERA	MAGANA	Anabel	Responsable prévention des risques
PFRH La Réunion POLE EMPLOI Pôle emploi, Direction Générale, Dpt RSE	COUIC RAMBOURG calka	Hélène HELENE agnieszka	Directrice RSE cheffe de projet
Préfecture de région d'Ile- de-France	Gretteau	Magalie	Chargée de mission innovation et transformation publique
PTA Var Ouest Réseau Canopé Réseau Canopé SDIS 13	Khem Didine Didine SAMPSONI	Chhavy Pascale Pascale Marjorie	Chargée de mission Responsable RSE Responsable RSE Chef du service innovation
Secrétariat général commun du département de l'Indre	MALLET	FRANCINE	Chef du service des moyens, du budget et de l'immobilier
SGAR SGAR BFC SGAR BFC SGCD 50	NICOLARDOT bouilly PINTO RENOUF	OLIVIER eric Christian Sophie	Directeur de la PFRA Acheteur public Adjoint au directeur de la PFAR Chargée de mission stratégie et performance - référent SPE 50
UNIVERSCIENCE Ville de DIJON - Dijon Métropole	NGUYEN FROIDUROT	Mai Céline	Responsable DD/RSO Chargée de mission projet d'administration

Membres du Club développement durable des établissements et entreprises publics :

CIRAD	Guillain FERDIER
BNF	Catherine PETIT
BRGM	Camille Rico
Canopé	Annie LACOU
CCMSA	Maryse AIO
CEA	Armelle MESNARD
CEA	Bruno RENARD

CEREMA	Marc CECILLON
CH Niort	Bernard JOURDAIN
CHU Bordeaux	Jeanne BLANCAND
CIRAD	Gwenaëlle CAROFF
CIRAD	Christine BAUDASSE
CNAV	Laurence KLING-PELLEVOISIN
CSTB	Chloé PREUVOT
EPMOO	Philippe GOMAS
EPS Barthélemy	Florence ALBISSON
GHT Sud Alsace	Yohann VALETTE
GHT Sud Alsace	Didier KIEFFER
IFP EN	Laetitia BAVIERE
IFREMER	Jean-Marc SINGUIN
IFREMER	Marie-Hélène BAZIN
INRAE	Christine PIOTTE
INRAE	Armelle Carnet
IRD	Caroline PLAY
IRSN	Valérie MARCHAL
Météo France	Sandrine JEAN PERRIN Alexandrine HOMMAGE-
OFB	FERROUSSIER
ONERA	Maximilien ROPERO
Pole emploi	Mariama BAH